

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

BUREAU DE COMMUNAUTE

Séance du mardi 29 novembre 2016 à 18h00, à Grand Lac

PRÉSENTS :

AIX-LES-BAINS

AIX LES BAINS

BOURDEAU

LE BOURGET DU LAC

BRISON SAINT INNOCENT

LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT

DRUMETTAZ CLARAFOND

GRESY SUR AIX

MERY

ONTEX

PUGNY CHATENOD

SAINT OFFENGE

TREVIGNIN

VIVIERS DU LAC

VOGLANS

DORD Dominique

FRUGIER Michel

DRIVET Jean-Marc

FRANÇOIS Marie-Pierre

CROZE Jean-Claude

FALCETTA Nicole

JACQUIER Nicolas

CLERC Robert

BOUVIER Eudes

CURTILLET Jacques

MASSONNAT Jean-Guy

GELLOZ Bernard

GONTHIER Gérard

AGUETTAZ Robert

MERCIER Yves

Arrivé après la 2^{ème} délibération
Pouvoir de Gabrielle KOEHREN

ABSENTS EXCUSES :

MOUXY

KOEHREN Gabrielle

AUTRES PARTICIPANTS :

M. GOUDOUNEIX Michel

M. GIMOND Frédéric

Mme REVOL Martine

M. TOUZEAU Christophe

Mme COSTA de BEAUREGARD Estelle

Mme QUAY THEVENON Eline

Directeur général des services

Directeur général adjoint

Directrice de cabinet

Responsable Assainissement – Eau potable

Responsable juridique/Assemblées

Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 22 novembre 2016, accompagnée d'un dossier de travail de 58 pages, comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 10 projets de délibérations.

L'affichage a été effectué aux lieux habituels réglementaires.

Le quorum est atteint avec 14 présents et 15 votants en début de séance.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

FONCIER

Transfert de propriété à la commune de Chindrieux des parcelles appartenant à Grand Lac, situées au lieu-dit Portout à Chindrieux

Monsieur le Président rappelle que par arrêt en date du 20 mai 2011, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté du Préfet de la Savoie en date du 13 juin 2001, déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement touristique et portuaire au lieu-dit « Portout », et enjoint à la CALB de procéder à la remise en état naturel du site. Pour la réalisation du projet d'aménagement portuaire, la CALB avait acquis la propriété des parcelles suivantes :

SECTION	NUMEROS	CONTENANCE	LIEUX-DITS
F	124	04 a 90 ca	PORTOUT
F	125	01 a 10 ca	
F	128	03 a 05 ca	
F	131	06 a 09 ca	
F	132	06 a 52 ca	
F	134	06 a 09 ca	
F	135	06 a 95 ca	
F	136	00 a 11 ca	
F	137	06 a 09 ca	
F	139	17 a 40 ca	
F	141	12 a 80 ca	
F	151	00 a 32 ca	
F	1068	50 a 60 ca	
F	1099	01 a 35 ca	

Monsieur le Président précise que France Domaine a évalué ces parcelles à 3700 € (cf. avis en pièce jointe). Il propose toutefois de transférer, par acte administratif, la propriété des parcelles précitées, d'une surface totale de 12 337 m², à la commune de Chindrieux pour un montant de 1 € symbolique. Cette cession à l'euro symbolique se justifie par le fait que les aménagements précités ont été réalisés initialement pour le compte de la commune et que le coût des parcelles a été intégré dans le bilan de l'opération transféré à la commune.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE le transfert de propriété ci-dessus détaillé ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes afférents au transfert de propriété à la commune de Chindrieux des parcelles précitées.

Aix-les-Bains, le 29 novembre 2016

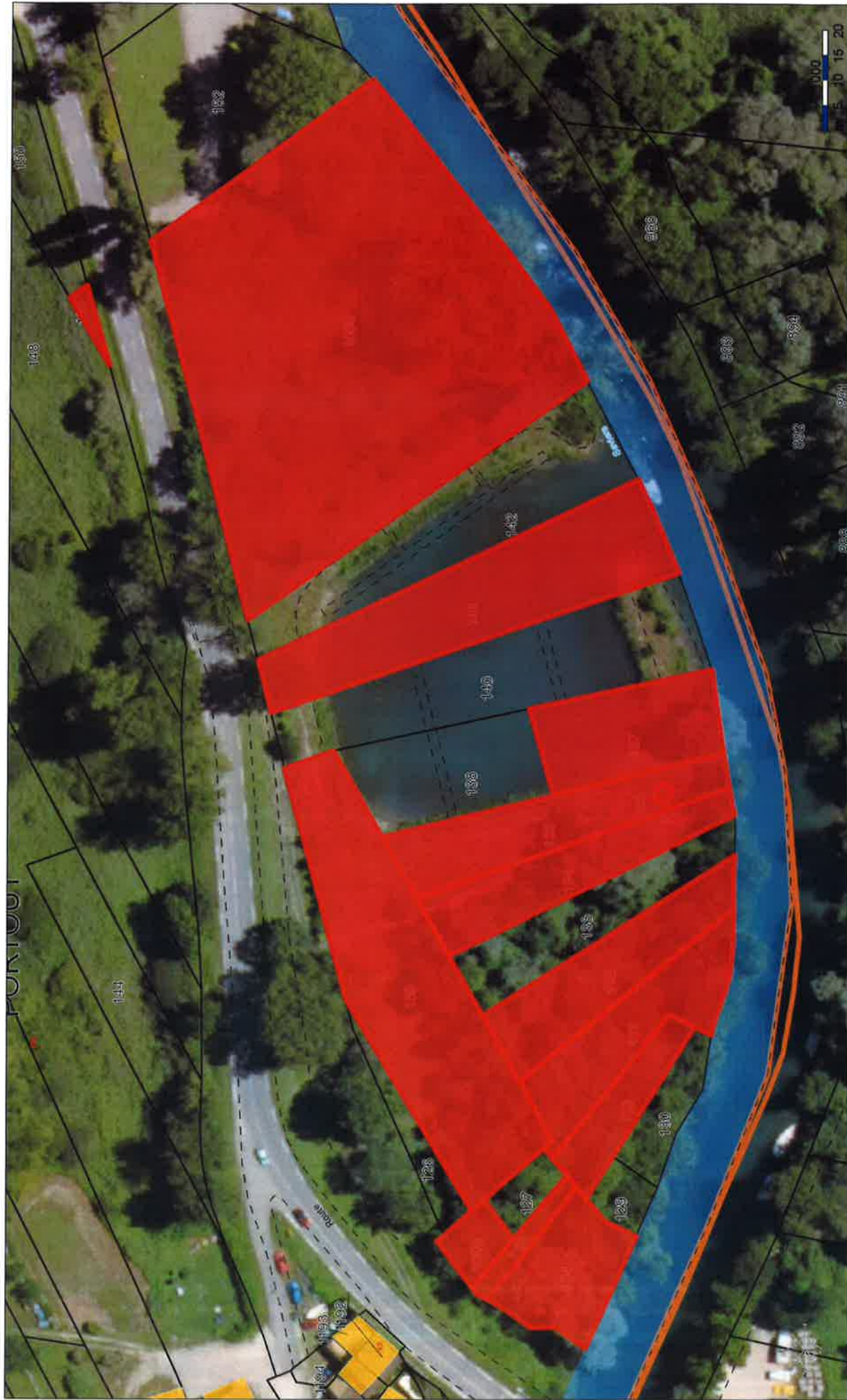
Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 20
- Présents : 14
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





RIS.net Gestion



Le contenu, la représentation et la date d'actualisation des données ci-dessus éditées sont de la responsabilité du propriétaire gestionnaire de chaque donnée. Les documents opposables approuvés par arrêté préfectoral, sont consultables en mairie et en préfecture - Reproduction interdite - jeudi 17 novembre 2016

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Transfert de propriété à la commune de Chindrieux des parcelles appartenant à Grand Lac, situées au lieudit Portout à Chindrieux

Date de transmission de l'acte : 05/12/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 05/12/2016

Numéro de l'acte : d1559 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20161129-d1559-DE

Date de décision : 29/11/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations
3.2.1. Cessions immobilières (sauf cessions à entreprises à classer dans 7-4)